

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy, le 27 mars 2020

PRÉFET

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle

à

Destinataires in fine

OBJET : Vigilance accrue dans le cadre des violences intrafamiliales : violences conjugales ou violences exercées sur les mineurs

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La menace sanitaire grave que représente le virus Covid-19 a conduit le Gouvernement à adopter au cours de ces dernières semaines des mesures visant à l'endiguement de la pandémie.

Le contexte particulier de confinement est de nature à attiser certaines tensions au sein des familles et risque d'accroître de façon significative les violences intrafamiliales : la promiscuité, l'anxiété peuvent y concourir. Les moyens d'alerte et de signalement habituellement offerts aux victimes de ces violences doivent donc être rappelés et simplifiés.

Les mesures prises dans le cadre du Grenelle de lutte contre les violences conjugales ne sont pas suspendues, et sont même particulièrement d'actualité. Aussi Nicole Belloubet, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la santé en charge de l'enfance, tiennent à rappeler conjointement les dispositifs et mesures mises en œuvre au plan national.

- Le traitement des affaires de violences conjugales continue d'être assuré par les juridictions. L'éviction du conjoint violent doit être la règle. La lutte contre les violences faites aux femmes demeure une priorité de politique pénale clairement affirmée par le ministère de la Justice.

- Les services de police ou de gendarmerie (**17 ou 112**), les pompiers (**18 ou 112**) ou

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CO 60031 - 54038 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 34 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44

le Samu (15) (114 pour les malentendants et non voyants) restent mobilisés pour tous cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place.

- la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes disponible sur **arretonslesviolences.gouv.fr** active 24H/24 et 7J/7 permet de dialoguer avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée sous forme de « tchat ».

- **Le 3919, numéro d'écoute national ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h** pour une écoute à distance a été renforcé.

Nouveau dispositif : Afin de permettre aux femmes, qui ne pourraient pas se rendre à la gendarmerie ou au commissariat de se signaler, une sensibilisation particulière des pharmaciens sera mise en place pour les accueillir. **Les pharmaciens pourront alors appeler les forces de l'ordre qui se déplaceront.**

- **Le 119, numéro d'appel pour l'enfance en danger ouvert 24H/24 et 7J/7.** Il peut recevoir des appels directs d'enfants, des témoins, mêmes auditifs ... même dans le doute, de violences commises sur un enfant.

L'ensemble de l'équipe du Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED) maintient sa collaboration étroite avec les cellules de recueil d'informations préoccupantes (CRIP) des conseils départementaux .

Les associations de protection de l'enfance restent également, plus que jamais, à l'écoute pour fournir des conseils ou des orientations vers des services compétents, notamment :

La Voix De l'Enfant 01 56 96 03 00 / L'enfant Bleu Enfants maltraités : 01 56 56 62 62.

Au plan départemental, j'ai appelé à ce que l'ensemble des services et des partenaires habituellement investis sur le département soient particulièrement vigilants quant aux risques des violences intrafamiliales.

- **Le 115** dispositif d'hébergement d'urgence est maintenu 24H/24 pour la mise à l'abri.

- Les services d'urgences des hôpitaux du département, maternité (en cas de grossesse) et Unité Médico Judiciaire CHRU Nancy accueillent les victimes, si nécessaires.

J'ai demandé, à titre préventif, une attention particulière sur les situations déjà connues des services et portées par les acteurs : France Victime 54, le bureau d'aide aux victimes du Commissariat de Police, l'intervenante sociale en gendarmerie, l'association Terres à Vivre . Je les ai invités à prendre contact auprès des victimes, sous une forme adaptée à chaque situation, afin de ne jamais mettre une nouvelle fois en danger ces dernières.

- **Une plateforme de soutien psychologique (parentalité/violence intra-familiale)** animée par les trois centres d'informations des droits des femmes et des familles (CIDFF) et l'association ARELIA assurera également, dès la semaine prochaine, un appel téléphonique spécifique en direction de familles monoparentales et personnes vulnérables signalées par les structures sur tout le département.

Elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre ces structures, l'État, la CAF, ARS et le Conseil Départemental 54.

Des informations complémentaires et les coordonnées sont jointes.

Madame Marie CORNET, directrice de Cabinet, référente violences faites aux femmes et Madame Yvette GAERTNER, tél : 06 33 62 76 56 , déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité sont à votre disposition.

Je sais pouvoir compter sur votre implication sans faille et vous en remercie

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire et Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Eric FREYSSELINARD

- PJ** : 1 - 3919 - Contacts utiles en Meurthe-et-Moselle
2- Victime de Violences conjugales Portail en Ligne disponible,
3- Victime de violences conjugales que faire ?

Liste des destinataires

- Mesdames , Messieurs les maires du département de Meurthe-et-Moselle
- Messieurs les présidents d'Intercommunalité